

Mise en œuvre de l'autorégulation ESG dans la gestion de fortune : les banques suisses tiennent le cap

L'étude publiée ce jour sur la mise en œuvre des directives ESG (ESG = environnemental, social et de gouvernance) dans la gestion de fortune, réalisée par la Haute école de Lucerne (HSLU) sur mandat de l'Association suisse des banquiers (ASB), aboutit à une conclusion sans ambiguïté: dans le domaine de la gestion de fortune, les banques suisses appliquent largement les directives ESG, qui sont solidement intégrées dans leurs processus, leurs prestations de conseil et leurs offres. Pour autant, les petites banques, en particulier, perçoivent ces exigences comme complexes et donc contraignantes. Il apparaît en outre que la formation des conseillères et des conseillers à la clientèle, la classification des clientes et des clients ainsi que le reporting sur la durabilité restent des tâches ardues.

Selon la toute récente étude de la HSLU sur la mise en œuvre des directives ESG dans la gestion de fortune, la grande majorité des banques (86 %) appliquent intégralement la première version de cette autorégulation. En parallèle, de

nombreux établissements s'emploient activement à mettre en œuvre les directives révisées : ils sont 42 % à les appliquer déjà intégralement, et 42 % aussi à être en passe de le faire. Si 85 % des banques appliquent les directives ESG directement, les 15 % restants se basent sur les prescriptions de l'Union européenne (UE), que l'autorégulation suisse reconnaît comme une alternative équivalente. A l'encontre de la réticence suscitée en général par les exigences réglementaires, les établissements interrogés considèrent majoritairement cette autorégulation comme une opportunité de faire évoluer leurs processus, leurs prestations de conseil et leur offre de produits. Les petites banques, en particulier, la perçoivent toutefois comme complexe et donc contraignante.

Solide ancrage de la durabilité dans les activités de placement

La durabilité est bien établie en matière de placement, surtout dans les grands établissements : 52 % d'entre eux considèrent les critères de durabilité comme une haute priorité stratégique. Ce chiffre est inférieur dans les petites et moyennes banques, ce qui reflète les différences de structures, de modèles d'affaires et de ressources. Mais, globalement, l'étude confirme que la durabilité fait désormais partie intégrante de la gestion de fortune. En dépit d'écarts parfois importants dans la profondeur et la structuration des offres, on est désormais pleinement conscient au sein de la branche que les facteurs ESG contribuent au succès des investissements. De plus, les solutions ESG prennent aujourd'hui le pas sur les produits traditionnels dans les propositions de placement.

La plupart des banques s'efforcent de collecter les informations sur les préférences ESG de manière

simple : 58 % posent à cet effet une ou deux questions aux clientes et aux clients concernés. Celles-ci peuvent être intégrées de manière ciblée et efficace dans les entretiens avec la clientèle – ainsi que dans les systèmes internes existants des

banques. 67 % des banques proposent à leurs clientes et clients un choix de différents profils ESG, les grandes banques le faisant plus souvent que les banques de taille moyenne et petite en raison de l'effort impliqué. Les conseillères et les conseillers à la clientèle influent fortement sur la classification et les choix de profil, au point que 73 % des banques jugent cette influence déterminante. D'où l'importance d'une formation uniforme et approfondie des conseillères et des conseillers à la clientèle, un enjeu central de l'autorégulation.

Deux leviers primordiaux: la formation et le reporting

Malgré des progrès évidents, la formation des collaboratrices et des collaborateurs demeure un défi de taille pour les banques. Si les questions de durabilité font partie intégrante des prestations de conseil dans de nombreux établissements, elles nécessitent en effet d'être régulièrement mises à jour compte tenu de la dynamique ESG en cours. Dès lors, 79 % des établissements interrogés considèrent que la formation de leur personnel est une tâche ardue.

Le reporting sur la durabilité nécessite tout particulièrement d'être amélioré. Les informations doivent être présentées de manière claire, transparente et compréhensible. Or à défaut de normes uniformes, le reporting sur la durabilité est nettement plus fastidieux que le reporting financier classique. Il semble toutefois s'imposer de plus en plus comme une norme sectorielle.

Nécessité d'aller plus loin

Les résultats de l'étude montrent que les banques en Suisse ont nettement progressé dans l'intégration des normes ESG et qu'elles participent activement au processus de transformation. Les directives ESG sont largement appliquées et contribuent efficacement à la prévention de l'écoblanchiment. La branche fait donc sa part. La balle est à présent aussi dans le camp des clientes et des clients, qui

sont libres de choisir leur banque et leurs solutions de placement en tenant compte de leurs préférences ESG. Mais il n'en est pas moins essentiel de continuer à améliorer le savoir-faire, les processus de classification et le reporting, afin de développer plus encore les services financiers durables.

August Benz, Responsable International & Transformation :

«La mise en œuvre de cette autorégulation est très avancée au sein de la branche. Les banques ont montré qu'elles étaient capables de répondre à des exigences complexes avec efficacité et de manière relativement rapide. Maintenant, il va falloir du temps pour que ces mesures déploient leurs effets. Les établissements ont investi des ressources considérables – évitons de compromettre cet engagement par des réglementations étatiques inutiles.»

A propos de l'étude

L'étude de la HSLU sur la mise en œuvre des directives ESG dans la gestion de fortune par les banques en Suisse fait le point sur ce sujet au 30 septembre 2025. La conception de l'enquête et l'analyse de ses résultats ont été réalisées sur mandat de l'ASB. Cette dernière a invité ses membres à répondre à un questionnaire en ligne entre le 15 octobre et le 30 novembre 2025. 89 banques ont répondu à la totalité des questions posées. Les grandes banques (total du bilan > CHF 17 milliards) affichent un taux de participation de 87 %, de sorte qu'elles sont très fortement représentées, tandis que les banques de taille moyenne, avec un taux de participation de 60 %, sont bien représentées. Quant aux petites banques (total du bilan < CHF 1 milliard), leur taux de participation est de 13 %, de sorte que leur représentativité est nettement moindre. L'enquête portait sur la mise en œuvre des directives ESG dans la gestion de fortune. Les banques n'exerçant pas d'activités de gestion de fortune et de conseil en placement n'ont donc pas été interrogées.

A propos des directives ESG dans la gestion de fortune

Les directives ESG sont une autorégulation libre qui complète la loi sur les services financiers. Afin de protéger les clientes et les clients contre l'écoblanchiment, elles imposent aux banques des obligations au point de vente, par exemple en matière d'explication, de renseignement, de collecte des informations sur les préférences ESG, ou encore de documentation. Des normes minimales uniformes sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024. Elles ont été complétées en 2025 par une définition de la durabilité et de ce que l'on entend par «ESG», afin de tenir compte de la position du Conseil fédéral en matière de prévention de l'écoblanchiment dans le secteur financier. La version mise à jour des directives ESG est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2026.

Contact Médias

Notre équipe se tient volontiers à la disposition des représentants des médias pour toute question.

+41 58 330 63 35